



Maison des Communes

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée représente l'intégralité des 255 communes et 19 intercommunalités que compte la Vendée.

L'association a plusieurs objectifs :

- Faciliter l'exercice des fonctions de maire et présidents de communautés de communes.
- Permettre de mettre en commun leur activité et leur expérience pour la défense des droits et intérêts dont ils ont la responsabilité.
- Mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des communes et des communautés et leurs rapports avec les pouvoirs publics
- Développer entre eux les liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale et intercommunale féconde
- Mener des actions de formation à destination des élus locaux

Contact :

Anne Marie COULON

Présidente de l'AMPCV

Maison des Communes de la Vendée,
65 Rue Kepler, La Roche sur Yon

Téléphone : 02 53 33 01 38

Le point de vue de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) sur la cartographie de l'éolien en mer et la transition énergétique

EN BREF.

Les élus du littoral vendéen ont pris connaissance le 6 mars dernier du projet de cartographie de l'éolien en mer sur la façade Atlantique. Ils y ont découvert la volonté de l'Etat d'implanter un parc éolien posé à 15km des Sables d'Olonne et de Saint Gilles Croix de Vie, et à 24 km de Talmont Saint Hilaire.

Aucun de ces élus n'avaient été préalablement concertés sur ces questions. Il n'est pas entendable que de tels projets, ayant un impact significatif sur notre territoire puissent être pensés, conçus et programmés sans recueillir l'avis des principaux concernés : nos élus locaux.

Nous nous devons de réaliser une transition énergétique, respectueuse du rôle de chacun dans le cadre d'une concertation réelle entre les différents acteurs, qui ne se réduit pas à la simple consultation.

Les élus Vendéens, tous concernés et engagés en faveur de la transition énergétique, souhaitent vous faire part de leurs convictions quant à la réussite de la transition énergétique : concertation respectant la parole de l'élu local, équité entre les territoires, ambition pour des technologies moins impactantes et enfin, conciliation des projets avec la protection des paysages et de la biodiversité, tels sont nos maîtres mots.



DES ELUS LOCAUX ENGAGES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Nous sommes tous conscients, élus locaux, de la nécessité de nous engager en faveur de la transition énergétique dans nos territoires. Pour l'intérêt général de nos citoyens et de nos générations futures, l'engagement en faveur des énergies vertes ne peut se négocier. Nous nous devons de participer chacun, collectivement, à cette grande transition.

Tous les élus vendéens agissent d'ores et déjà de manière forte, et avec des efforts soutenus en faveur de la transition énergétique.

Nous souhaitons effectuer notre transition énergétique de manière construite, réfléchie, prenant en compte les impacts de nos décisions à long terme, sur notre cadre de vie, nos territoires et nos activités, pour réussir au mieux et collectivement ce défi.

Tous les élus travaillent pour que soit réussie cette transition au cœur de nos territoires. Nous ne remettons jamais en cause l'objectif des projets liés au développement des énergies renouvelables : nous remettons en cause la méthode, et l'absence totale de concertation sur des projets d'envergure.

UNE TRANSITION ENERGETIQUE NECESSAIREMENT CONCERTEE :

Nous souhaitons insister sur la nécessaire concertation qui doit être opérée dans nos territoires, pour chaque projet lié à la transition énergétique. En effet, en Vendée, nous avons eu la surprise de découvrir, le 6 mars dernier, un projet initié par l'Etat, prévoyant l'implantation d'éoliennes en mer à 15 km des Sables d'Olonne et de Saint



Les Sables d'Olonne - Vendée

Gilles Croix de Vie, et à 24km de Talmont Saint Hilaire.

Ni les Maires des Sables d'Olonne et de Saint Gilles Croix de Vie, ni celui de Talmont Saint Hilaire n'ont été contactés au préalable pour donner leur avis.

Aucun des élus du littoral n'ont été concertés.

Ils ont simplement été convoqués en 48 heures pour découvrir des cartes demandées depuis des mois.

Nous ne pouvons tolérer la méthode qui a été utilisée. Il ne saurait être entendable que de tels projets, ayant un impact significatif sur nos territoires, puissent être pensés, conçus, et programmés sans recueillir l'avis des principaux concernés : nos élus locaux, qui représentent au quotidien les intérêts de leurs administrés.

La méthode utilisée ne saurait être une méthode s'inscrivant dans une logique de poursuite de l'intérêt général. **Une transition énergétique forcée, imposée, ne peut que créer de la crispation dans les territoires, et s'avérer à terme contre-productive.**

Nous tenons à rappeler que les Maires, maillons essentiels de la

démocratie locale, sont de véritables connaisseurs de leur territoire, de leur commune, de ses enjeux, et de ce qui est acceptable pour leurs administrés. Leur technicité, leurs compétences, font d'eux des acteurs essentiels de la transition énergétique. Ils doivent être entendus, écoutés, et ils doivent être associés à l'ensemble du processus de décision et de concertation. Les élus ne peuvent être mis devant le fait accompli.

Seule une véritable concertation nous permettra de réussir notre transition énergétique.

UNE SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE :

La Vendée fait office d'exemple en matière de développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Les élus locaux ont énormément investi, et se sont notamment mobilisés en faveur de l'éolien terrestre au cours des 20 dernières années.

Nous serons, à horizon 2025, avec la Loire-Atlantique, le département le plus producteur d'énergie éolienne sur la façade Atlantique, et ce, sans compter les 5 projets d'éolien terrestre en cours d'élaboration sur le département.

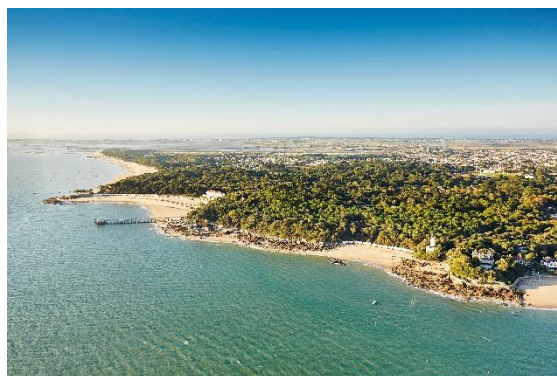
Un parc éolien en mer au large de l'île d'Yeu et de Noirmoutier vient d'ailleurs de voir sa construction lancée, avec 62 éoliennes et une puissance totale de 496 mégawatts.

Une transition énergétique réussie passera nécessairement par **un maillage territorial équitable** : chaque département, chaque territoire doit être en mesure de réaliser des efforts qui à terme,

bénéficieront à l'ensemble du territoire national.

Nous nous devons de veiller à ce que le degré d'acceptabilité de nos administrés ne soit pas atteint. La pollution visuelle indéniable de certains projets d'énergies renouvelables (éoliennes, agrivoltaïsme) doit être prise en compte pour ne pas dénaturer de manière durable nos paysages qui ne peuvent être sacrifiés.

C'est pourquoi nous souhaitons insister sur la notion de solidarité entre les territoires : toute la façade Atlantique doit être en mesure de s'engager en réalisant des efforts et en trouvant des solutions technologiques pour que la transition énergétique puisse être acceptée de tous.



Vue Aérienne-Noirmoutier
Crédits : Alexandre Lamoureux

FAIRE LE CHOIX DE SOLUTIONS D'AVENIR, AMBITIEUSES, PROTEGEANT NOS ZONES DE PECHE ET NOS PAYSAGES : L'EOLIEN FLOTTANT

Chaque territoire doit pouvoir être en mesure de choisir les solutions adaptées à ses particularismes locaux. En Vendée, nous ne voulons pas de l'implantation d'un nouveau parc éolien posé, à proximité de nos côtes, et dans nos zones de pêche. Comme évoqué précédemment, nous avons déjà consenti à l'implantation d'un grand parc éolien posé au large de Noirmoutier et de l'île d'Yeu. La multiplication de ces

parcs participe à une dénaturation durable de nos paysages.

Également, il n'est pas entendable que nos pêcheurs soient encore impactés par l'implantation d'un projet éolien. Il s'agit d'une filière économique stratégique pour notre territoire, ainsi que d'un patrimoine immatériel que nous souhaitons préserver. Or, l'éolien posé contribue à une perte de superficie des zones de pêche, et à des modifications d'itinéraires, occasionnant une consommation accrue de carburant. Nous nous devons donc de trouver des solutions alternatives, plus respectueuses de nos paysages et de nos pêcheurs.

Des technologies moins impactantes existent, et nous devons nous en saisir.

C'est pourquoi les élus Vendéens souhaitent s'engager en faveur de l'éolien flottant.

L'éolien flottant fait figure de solution d'avenir puisqu'il permet :

- une installation en eaux profondes, loin des côtes, et de nos zones de pêche avec un impact visuel moins important sur nos paysages.
- Une empreinte moins forte sur la biodiversité

La création d'une filière de l'éolien flottant en France est une solution pour le futur, sur laquelle nous devons miser, et qui bénéficiera à terme à notre industrie. Certains pays comme l'Ecosse sont actuellement pionniers en matière de parcs éoliens flottants. Les élus vendéens ont

d'ailleurs rencontré la Ministre de l'Energie écossaise, Màiri McAllan pour échanger quant aux modalités techniques de ces projets.

CONCLUSION :

Soyons clairs, tous les élus sont engagés et conscients des efforts qu'il reste à réaliser en faveur de la transition énergétique. Ils contribuent au quotidien, à cet objectif.

Marguerite Yourcenar dans son ouvrage Mémoires d'Hadrien, écrivait : « *construire c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais* ».

Cette phrase doit, lors de chaque projet, nous revenir en mémoire. Le sens de cette citation, implique pour la transition énergétique d'œuvrer en en bonne intelligence, de manière rapide, mais sans précipitation pour tenir compte de l'avenir et des avancées technologiques.

Elle implique également de prendre en compte la préservation des paysages, qu'ils soient agricoles ou maritimes, et des activités humaines qui s'y exercent.

Enfin, seule une concertation réelle des élus locaux, et une solidarité entre territoires nous permettra de d'apposer une « marque humaine » pérenne, collective, responsable et réussie sur nos paysages.

